



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le mardi vingt-neuf mars deux mille vingt-deux, à 19 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 25.03.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

Absents : M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

Représentés : M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29/03/2022 ; Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29/03/2022 ; M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 27/03/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2022

DELIBERATION N°11 : DEMANDE DE SUBVENTION FRANCE RELANCE
TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur Christian GUILLAUME expose :

Le conseil municipal souhaite faire une demande de subvention France Relance Axes 3b et 3c.

L'objet étant la transformation numérique de la collectivité.

- Promouvoir une administration de qualité et performante.
- Améliorer la vie quotidienne des citoyens par une capacité de réponse rapide et factuelle.
- Former la compétence numérique des agents de collectivité, urbanisme, relation avec partenaires (ONF...)
- Mise en place du PLU.

Pour cela la commune doit se doter d'une solution informatique FULL WEB permettant une gestion des autorisations du droit des sols et la consultation de données cartographiques.

PLAN DE FINANCEMENT :

Déploiement, mise en place et formation agent.

Solution X'map : montant global

3 075 €

Montant de subvention demandé

2 460 €

Montant part communale

615 €

AR Prefecture

006-210600169-20220329-2022_02_11-DE
Reçu En conséquence, Monsieur GUILLAUME demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette opération et à faire les demandes de subventions nécessaires auprès des services concernés afin d'obtenir la subvention la plus large possible.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Guillaume et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser cette opération et à faire les demandes de subventions nécessaires auprès des services concernés afin d'obtenir la subvention la plus large possible.

VOTES :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**




AR Prefecture

006-210600169-20220329-2022_02_11-DE
Reçu le 05/04/2022